

Département du Bas-Rhin
 Arrondissement
 de Haguenau-Wissembourg
 Nombre d'élus : 19
 Elus : 19
 En fonction : 19
 Présents : 15

Commune de MOMMENHEIM
Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 11 juillet 2023

Sous la présidence de M. Francis WOLF

M. Joseph AMMANN - M. Jérôme BERTIN - M. Alain BIETH - M. Steve FUHRMANN - M. Jean-Luc GWISS
 Mme Aurélia HEINRICH - Mme Agnès KAMMERRER - M. Alain KEITH
 M. Jeannot KLEIN- Mme Anne-Sophie LEMMEL - M. Gérard MITTELHAEUSER - M. Eric MULLER
 Mme Marie Louise MUNCHENBACH-KELLER - Mme Sandra WILLMANN.

Absents excusés :

- Mme Florence GUTH avec pouvoir à Mme Aurélia HEINRICH.
- Mme Elisabeth JAECK avec pouvoir à Mme Sandra WILLMANN
- Mme Aniko JUNG avec pouvoir à Marie-Louise MUNCHENBACH-KELLER
- Mme Caroline KIEFFER-MARTZ avec pouvoir à M. Alain KEITH

Le quorum étant atteint, le Conseil municipal peut délibérer valablement.

3. ATTRIBUTION DU LOT 8 DE LA GRANGE DIMIERE : MENUISERIES EXTERIEURES

Rapporteur : M. Gérard MITTELHAEUSER.

Par une délibération du 15 septembre 2020, la commune de Mommenheim a décidé de lancer la restauration de l'ancienne grange dîmière du village et en a confié la maîtrise d'œuvre au cabinet d'architecture JCBA de STRASBOURG.

Le plan de financement finalisé a été validé par le Conseil municipal en date du 18 janvier 2022.

Par une délibération du mois d'avril 2022, le *lot 1 – DEMONTAGE, RESTAURATION ET REMONTAGE CHARPENTE-COUVERTURE* a été attribué à la société BRENNER TRADITION après un avis d'appel public à concurrence.

En date du 15 décembre 2022, un appel d'offres pour les lots 2 à 9 a été lancé.

Aucune offre n'ayant été déposée pour le *lot 8 : Menuiseries extérieures*, la commune a sollicité des devis.

Deux sociétés ont établi et communiqué des propositions commerciales qui s'établissent comme suit :

SOCIETE	TOTAL HT	TVA 20%	TOTAL TTC
SA VOLLMER – 126, rue Principale 67270 MELSHEIM	90 671,36 €	18 134,27 €	108 805,63 €

ATELIERS PFLUGER 29, Grand'rue 67330 BOUXWILLER	41 660,00 €	8 332,00 €	49 992,00 €
----------------------------------------------------	-------------	------------	-------------

*Le Conseil municipal,
Après en avoir délibéré,*

➤ **RETIENT** l'offre de la société ATELIERS PFLUGER située 29, Grand'rue 67330 BOUXWILLER pour un montant de **41 660,00 € HT soit 49 992,00 € TTC.**

➤ **CHARGE** le maire ou son représentant de l'exécution de la présente délibération et l'autorise à signer tout document y afférent.

La délibération est adoptée à l'unanimité des votants.

Pour extrait conforme,

Le Maire, **Francis WOLF**

Le (la) secrétaire de séance, **Jeannot KLEIN, 5^{ème} adjoint au maire**

